



## Formation dans le domaine du bien-être

Par **la fee**, le **18/04/2008** à **11:13**

Bonjour, je suis installée en profession libérale depuis 2005, je suis magnétiseuse. Aujourd'hui je me perfectionne aussi pour pratiquer des massages de bien être. Ce que je voudrais savoir sachant que l'activité de massages ne sera pas ma principale activité est-il nécessaire que je valide auprès de l'école dans laquelle j'apprends ces formations mon acquis en sachant que les papiers qu'on nous donne n'ont aucunes valeur juridique c'est juste pour valider notre savoir. Car en France il n'y a pas de diplôme de massage de bien être mais dans l'éventualité ou un kiné venait à dire que je fais du massage, alors que je ne suis pas qualifiée pour ça, ce document permettrait soit disant de prouver que j'ai bien été formée. Donc que me conseillez vous ?  
Merci d'avance de votre aide  
Marie Jo